

# DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta F - 93100 Montreuil

N/Ref.: F-97/ CeDH-1/ CS-CV/ DD

F - Paris, le 15 novembre 1997

**Monsieur le Secrétaire  
de la Commission européenne  
des Droits de l'Homme**

CONSEIL DE L'EUROPE  
F - 67075 Strasbourg Cedex  
FRANCE

Lettre Recommandée A.R.  
Une page et six pièces jointes.

## **PLAINTÉ de Dentistes Sans Frontières contre La FRANCE.**

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur,

Suite à la Décision n° 97-2174 du 10 juillet 1997 du Conseil constitutionnel, publiée au Journal officiel de la République française du 16 juillet 1997 page 10702 (P.J.n°1), le bureau de Dentistes Sans Frontières s'est réuni le 13 novembre 1997.

Dentistes Sans Frontières décide :

Vu la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, notamment en ses Articles 10 et 11; de porter Plainte contre La France, auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, les assurances de notre haute considération et de nos sentiments respectueux.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA  
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL  
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux  
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Autres Pièces Jointes :

Document : **un FAUX du Conseil Constitutionnel** signé de son Président, Monsieur Robert BADINTER.(P.J.n°2).  
Journal Officiel de la République française du 08 Octobre 1988 p.12730, Décision n° 88-1089 du 03 octobre 1988.

**Mobiles :** notamment, **Cacher le Plus Grand Crime de l'Histoire de France :**  
**Affaire du Sang Contaminé & des Cabinets Dentaires Contaminés.**

Lettre du Dr Claude SAMUEL du 10 juin 1997 au Président du Conseil Constitutionnel de la France.(P.J.n°3).

Lettre du Dr Claude SAMUEL du 30 juin 1996, Ref: F-96/ DJI75-1/CS/ DD. Sans réponse à ce jour.(P.J.n°4).

Lettre du Dr Claude SAMUEL du 02 février 1996, Ref: F-96/ CEDH-REQ2/CS/DD. Sans réponse à ce jour.(P.J.n°5).

Dossier Presse DSF n°2a: Couverture + N° BT2, D1, BD1, T1b, ST1, MGF1, MGF2, MGF3a, MGF4, P2 et SM1.(P.J.n°6).

Copie de cette Plainte contre La France, dont à :

Le Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMAN (Pétition de **DSF** n° 663 / 95).  
Des Ambassades.

Le Premier Juge d' Instruction à Paris, Madame M.O. BERTELLA GEFFROY.

Association de **Défense des Victimes de l'Affaire du Sang Contaminé**: Tour "Hermès" 6, rue des Cailloux F-92110 Clichy.  
Le Président Fondateur de l' Association **Des Polytransfusés**, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

A la Mémoire de notre Ami,  
MARTYR Christian GARVARNOFF  
Hémophile  
Secrétaire Général de l' Association Des Polytransfusés  
Fils de Chirurgien-Dentiste

**POUR TOUS PAYS : TRADUCTION, REPRODUCTION et DIFFUSION AUTORISÉES et SOUHAITÉES.**

# DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta F - 93100 Montreuil

N/Ref.: F-97/ CeDH-2/ CS-CV/ DD

F - Paris, le 10 décembre 1997

**Monsieur le Secrétaire  
de la Commission européenne  
des Droits de l'Homme**

CONSEIL DE L'EUROPE  
F - 67075 Strasbourg Cedex  
FRANCE

Lettre Recommandée A.R.  
Une page, copie de sept lettres  
et quatorze pièces jointes.

## **PLAINTÉ de Dentistes Sans Frontières contre La FRANCE.**

### **Complément d' Informations n°1.**

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur, suite à la PLAINTÉ de Dentistes Sans Frontières contre La FRANCE ( lettre de DSF du 15/11/97, Ref: F-97/ CeDH-1/ CS-CV/ DD) de vous joindre en complément d' Informations n°1, copie de :

- 1) a) lettre de DSF du 08/12/97, Ref.:F-97/ PR 33 -1/ CS-CV/ DD, avec ses neuf pièces jointes, adressée au Procureur de la République à Bordeaux, Monsieur Patrice DAVOST.
  - b) lettre de DSF du 08/12/97, Ref.:F-97/ PR 67 -1/ CS-CV/ DD adressée au Procureur de la République à Strasbourg, Monsieur Edmond STENGER.
  - c) lettres de DSF du 08/12/97, adressées aux Bâtonniers de l' Ordre des Avocats de Bordeaux, Strasbourg et Paris.
  - d) lettre de DSF du 08/12/97, adressée à Maître Serge KLARSFELD, avec le Document N° FR2 B de DSF.
- 2) de porter à votre connaissance les Documents N° AF1, AF2, AF3 et AF4 de DSF, ci joints.
- 3) lettre de l' Association de Défense des Victimes de l'Affaire du Sang Contaminé, Réf.: F97/ IPV- P1/ CS-CV/ DD, du 10 avril 1997, adressée à Monsieur le Président de l'Institut PASTEUR VACCINS. Sans réponse à ce jour.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, les assurances de notre haute considération et de nos sentiments respectueux.

Le Conseiller de la Communication

Christophe VIGNA  
Journaliste Reporter d' Images

Le Président Fondateur

Docteur Claude SAMUEL  
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux  
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette Lettre, dont à :

Des Ambassades.

Le Premier Juge d' Instruction à Paris, Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY.

Le Président Fondateur de l' Agence des Cités Unies Pour la Coopération Nord Sud, Monsieur Henry BANDIER.

Association de Défense des Victimes de l'Affaire du Sang Contaminé: Tour "Hermès" 6, rue des Cailloux F-92110 Clichy.

Le Président Fondateur de l' **A.V.E.H.C** (Association d' Entraide des Victimes de l' Hépatite C), Monsieur Herbert KLEIN.

Le Président Fondateur de l' Association **Des Polytransfusés**, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

A la Mémoire de notre Ami,  
MARTYR Christian GARVANOFF  
Hémophile  
Secrétaire Général de l' Association Des Polytransfusés  
Fils de Chirurgien-Dentiste

**POUR TOUS PAYS : TRADUCTION, REPRODUCTION et DIFFUSION AUTORISÉES et SOUHAITÉES.**

# DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta F - 93100 Montreuil

V/Ref.: PK12197

HR SQ/elf et HR-PO1R.F SQ/elf

N/Ref.: F-97/ CeDH-3/ CS-CV/ DD

F - Paris, le 31 décembre 1997

**Le Secrétaire de la Commission  
européenne des Droits de l'Homme**

**M. de SALVIA**

CONSEIL DE L'EUROPE  
F - 67075 Strasbourg Cedex  
FRANCE

Lettre Recommandée A.R.  
Une page et deux pièces jointes.

Objet : **Crimes du Conseil Constitutionnel.**  
**Maintien de la PLAINTÉ de Dentistes Sans Frontières contre La FRANCE.**

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur, suite à vos courriers du 08/12/97 et du 17/12/97, de vous confirmer :

le **Maintien de la PLAINTÉ de Dentistes Sans Frontières contre La FRANCE.**

Car nous nous plaignons des actes d'une autorité publique : le **CONSEIL CONSTITUTIONNEL de la France.**  
Il n'y a pas de possibilités de recours.

Aussi nous vous demandons formellement que notre Plainte soit enregistrée et soumise à la Commission.  
Et à notre connaissance, la jurisprudence de la Commission n'existe pas en l'espèce.

Contrairement aux allégations de votre lettre du 17/12/97, l'absence de suites aux plaintes pénales présentées par le Docteur SAMUEL auprès le Doyen des Juges d'Instruction à Paris contre le Conseil Constitutionnel n'est pas l'objet, principal, de notre plainte contre la France. Messieurs les Doyens SAURET puis HUMETZ ne font qu'obéir à leur Hiérarchie.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, les assurances de notre haute considération et de nos sentiments distingués.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA  
Journaliste Reporter d'Images

Docteur Claude SAMUEL  
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux  
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Deux Pièces Jointes :

Lettre de DSF du 27/12/97 adressée au Premier Juge d'Instruction à Paris, Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY  
(Ref:F- 97/PJ75 -BG1/ CS-CV/DD), avec le Document de Dentistes Sans Frontières N° CE1.

Copie de cette Lettre, dont à :

Le Premier Juge d'Instruction à Paris, Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY.

Association de Défense des Victimes de l'Affaire du Sang Contaminé: Tour "Hermès" 6, rue des Cailloux F- 92110 CLICHY.

Palestinian Hemophilia Association: P. O. Box 2066 RAMALLAH, West Bank PALESTINE.

Association Des Polytransfusés, le Président Fondateur, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

A la Mémoire de notre Ami,  
MARTYR Christian GARVANOFF  
Hémophile  
Secrétaire Général de l'Association Des Polytransfusés  
Fils de Chirurgien-Dentiste

**POUR TOUS PAYS : TRADUCTION, REPRODUCTION et DIFFUSION AUTORISÉES et SOUHAITÉES.**